



Fédération Française de Spéléologie

SPÉLÉO SECOURS FRANÇAIS

REGION ALSACE



COMPTE RENDU

Date : 01/02/11 – 15h

Lieu : Groupement de gendarmerie du Haut-Rhin

Concerne : Signature de la convention GN-SSF68

Participants : Colonel Pascal HURTAULT, commandant du groupement du Haut-Rhin
Capitaine Michel DI GIROLAMO, officier adjoint commandement
Eric ZIPPER, SSF 68, CTDS.

LA CONVENTION DEPARTEMENTALE ENTRE LA GENDARMERIE ET LE SPELEO SECOURS FRANÇAIS 68 EST SIGNÉE

Après un peu moins de huit mois de travail commun entre la Gendarmerie Nationale du Haut-Rhin et le Spéléo Secours Français du Haut-Rhin, la convention est signée. Elle s'est imposée au fil des années pour offrir un cadre légal à nos prestations au côté de la GN. Elle doit surtout faciliter cette collaboration, notamment en cas de disparition dans une zone minière, mais aussi en cas de décès ou pour de l'assistance sur différentes missions.

Bien entendu, en cas de secours à personne, c'est la convention opérationnelle établie avec la Préfecture qui s'applique.



Eric ZIPPER : 32 rue Charles-Marie Widor - F- 68000 COLMAR - Tél. 03 89 24 94 28 - Mail : eric.zipper@laposte.net

www.speleo-secours-francais.com

Organisme conventionné avec le Ministère de l'Intérieur et par Délégation avec la Direction de la Défense et de la Sécurité Civiles
Agréé Sécurité Civile

Fédération Française de Spéléologie : 28 rue Delandine – F-69002 LYON



Fédération Française de Spéléologie

SPÉLÉO SECOURS FRANÇAIS

REGION ALSACE



Une rédaction qui s'appuie sur les besoins du département :

Cette convention s'appuie sur celle signée fin 2009 au niveau national. Notre département a tissé des liens solides avec la GN. La convention est apparue comme nécessaire car si le plan de secours souterrain fixe bien le travail de chacun dans le cadre d'une opération de secours, rien n'existe pour le cas de recherches ou d'opérations d'extraction de corps par exemple. Mais les cas envisagés pourraient être encore plus variés.

La signature de cette convention départementale permettra d'arriver à un fonctionnement plus simple dans la mise en œuvre de nos deux entités et une meilleure connaissance réciproque.

Les objectifs de cette convention :

- Assurer le bon déroulement des phases successives et notamment les passations de commandements entre SP et GN, Préfet et Procureur et leurs répercussions sur la couverture des sauveteurs SSF (assurances, remboursements...).
- Mettre en place une procédure et une formation des sauveteurs du Spéléo Secours Français 68 pour préserver une scène de crime ou d'accident nécessitant une enquête.
- Étudier le travail en commun sous terre entre les équipes spécialisées de la GN (Techniciens de l'Identification Criminelle (TIC), PSIG, moyens aériens...) et les sauveteurs du Spéléo Secours Français, en tirer des enseignements et des procédures.
- Permettre une mise en alerte rapide par la gendarmerie des équipes du Spéléo Secours Français lors de recherches d'un disparu en zone avec cavités et cadrer l'organisation sur le terrain.

Conclusion :

Cette convention pérennise de manière officielle un partenariat réel et efficace, déjà reconnu. Elle permettra au SSF 68 de travailler plus efficacement avec la GN en cas de besoin. Une sortie sous terre fin mars puis un exercice GN SSF 68 en juin 2011 permettront de renforcer ce partenariat.

